



Tennis de table

TENNIS de TABLE HANDISPORT

REGLEMENTS SPORTIFS

CHAMPIONNAT DE France PAR EQUIPES

Saison 2017 - 2018

Directeur Sportif
Stéphane LELONG
s.lelong@handisport.org

Responsable de l'épreuve
Eric DREVET

a. Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

a) Le Championnat de France par Equipes est réservé aux joueurs (ses) licenciés **COMPETITIONS** à la Fédération Française Handisport et ayant obtenu une classification de leur handicap.

b) L'inscription au Championnat de France par Equipes se déroule en ligne sur le site de la commission en remplissant un formulaire et en s'acquittant du droit d'engagement fixé par la commission sportive. -En cas de forfait d'une équipe aucun remboursement ne sera effectué.

b. Article 2 – LES ÉQUIPES

- Compétition par équipes de 2, 3 ou 4 joueurs (ses) **uniquement** de la même catégorie (assis ou debout). Les 3 et/ou 4 ne peuvent participer qu'au double lors d'une rencontre. Aucun des joueurs ne pourra être inscrit dans une autre équipe en tant que titulaire ou remplaçant.
- Le nombre d'équipes inscrites ne peut dépasser 16 en assis et debout. Si le nombre d'équipes inscrites par catégorie, est supérieur, une liste d'équipes remplaçantes est établie en fonction de l'ordre d'inscription.
- Il est autorisé une entente entre deux clubs dans les conditions suivantes :
 - l'équipe doit être composée de joueurs licenciés dans la même zone géographique : Nord Est ou Nord Ouest ou Sud Est ou Sud Ouest.
 - seul un joueur isolé (seul licencié de son club) pourra faire une entente avec une autre équipe déjà constituée, ou avec un autre joueur isolé
- Le numéro 1 d'un club (meilleur classé) doit obligatoirement faire partie de l'équipe 1^{ère} de son club engagé
- Les équipes seront, masculines, féminines ou mixtes. Un club peut engager une ou plusieurs équipes.

c. Article 3 - ÉPREUVE

a) Compétition par équipes de 2, 3 ou 4 joueurs (ses) de la même catégorie (assis ou debout), formule « Coupe Davis » 2 simples 1 double 2 simples (Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX).

b) Lors d'une rencontre, les joueurs inscrits comme remplaçant ne peuvent participer qu'au double. A chaque rencontre la composition d'une équipe peut être différente.

c) Chaque rencontre est arrêtée dès lors qu'une des équipes a remporté 3 parties.

d) Pour respecter les horaires, le juge-arbitre peut faire jouer certaines rencontres sur 2 tables.

d. Article 4 – DÉROULEMENT

La compétition se déroulera sur un week-end du samedi 9h au dimanche 17h.

Déroulement : Dans chacune des 2 catégories, les 16 équipes se rencontrent dans 4 poules de 4 équipes. Il y aura des têtes de séries en fonction du nombre de points des deux meilleurs joueurs de l'équipe, acquis lors du critérium fédéral de la saison précédente. Les rencontres se disputent en simultané. Après le placement des têtes de série, le placement des autres équipes dans les poules s'effectuera par tirage au sort intégral. Le Juge Arbitre fera le tirage au sort en présence du membre de la Commission Fédérale responsable du Championnat de France par équipe, au plus tard la veille de la compétition.

Poules : Il existe cependant une restriction afin que des équipes de même zone ne se rencontrent pas en poule ou si impossibilité de faire autrement qu'ils se rencontrent le plus rapidement possible dans la poule.

Sorties de poules : Barrage entre les équipes ayant terminées en deuxième et troisième de poule.
Les vainqueurs sont dans le tableau du haut pour jouer les quarts de finale, demies-finale et finale.

Et classement intégral pour toutes les équipes.

e. Article 5 - FORFAIT D'UNE OU PLUSIEURS EQUIPES

Dans tous les cas de forfait non justifié d'une équipe, aucun remboursement ne sera effectué.

Le responsable de l'épreuve

Eric Drevet

Le Directeur Sportif

Stéphane Lelong